

Zeitschrift:	Le Tracteur et la machine agricole : revue suisse de technique agricole
Herausgeber:	Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture
Band:	24 (1962)
Heft:	14
Rubrik:	Une nouvelle campagne de propagande, avec vente à prix réduit, lancée par l'Association suisse de propriétaires de tracteurs

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

monte l'organe de commande sur la remorque, celle-ci peut être freinée de façon indépendante. Les manœuvres exécutées sur les pentes s'en trouvent donc largement facilitées.

Le dispositif de commande hydromécanique «Tétrax 303» pour freins de remorques a fait ses preuves dans la pratique. Cette installation de freinage a été également adoptée par l'armée, qui l'utilise pour les remorques porte-bagages de l'infanterie.

(Trad. R. S.)

Une nouvelle campagne de propagande, avec vente à prix réduit, lancée par l'Association suisse de propriétaires de tracteurs

Le chiffre 4 de l'art. 11 de l'ACF du 18 juillet 1961 a la teneur suivante:

«Lorsque le poids des remorques attelées, chargement compris, excède le double du poids à vide du véhicule tracteur, un convoyeur doit assurer dans les descentes le freinage des remorques, si elles ne sont pas équipées d'un frein continu ou d'un frein de poussée ou lorsque le conducteur ne peut pas, durant la marche, les freiner au moyen d'un dispositif facilement maniable. Il n'est pas nécessaire que la deuxième remorque soit freinée lorsque son poids ne dépasse pas la moitié du poids de la première.»

Du point de vue de la prévention des accidents, il est compréhensible que de telles dispositions légales aient été prévues. Remarquons à ce propos qu'étant donné la rareté de la main-d'œuvre, un aide, pour accompagner le conducteur du tracteur, se trouve difficilement. D'autre part, le poids total des remorques excède généralement le double du poids à vide du tracteur. Afin que nos sociétaires n'entrent pas «en conflit» avec la police routière pour non-observation des dispositions précitées, le Comité directeur a décidé le 19 septembre 1962, d'entente avec la Commission technique, d'entreprendre au cours de l'hiver un travail de vulgarisation à ce sujet auprès des sections. Des cours régionaux sont prévus en novembre à l'intention d'instructeurs. Lors de réunions locales, ces derniers donneront aux agriculteurs toutes indications utiles et conseils, complétés par des démonstrations, concernant le freinage des remorques.

La commande hydromécanique décrite plus haut, qui a été conçue pour actionner les freins des remorques, a fait ses preuves dans la pratique. (Son bon fonctionnement presuppose évidemment que le frein lui-même se trouve en parfait état). Le prix de ce dispositif de commande est encore supportable. Aussi le Comité directeur a-t-il chargé le Secrétariat central de lancer à ce propos, en collaboration avec la Fabrique Tétra S.A., à Dietlikon (ZH), une campagne de propagande d'une durée limitée, c'est-à-dire jusqu'à la fin de mars 1963. Les agriculteurs qui, d'ici au 31 mars 1963, commanderont le dispositif de commande «Tétrax 303 P» au Secrétariat cen-